

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 et 22 mars 2026

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX CANDIDATS TÊTES DE LISTE

Question 1 : Concertation entre la municipalité et le CIQ

Notre CIQ souhaite participer activement et efficacement à la concertation qu'organisera la municipalité relativement aux diverses activités, initiatives et projets ayant un impact spécifique sur la vie et l'avenir de notre quartier. Nous souhaitons être régulièrement informés des diverses actions correspondantes et de pouvoir faire part de notre avis dès l'étape initiale de leur préparation (et non seulement être tenus informés lorsque leur contenu est arrêté). Au-delà de la participation aux conseils de quartier qui réunit l'ensemble des associations du quartier et les 3 CIQ concernés, notre CIQ souhaite rencontrer facilement et fréquemment les responsables politiques (en particulier le maire délégué de quartier et les divers adjoints concernés) et techniques de la municipalité lors de réunions trimestrielles (ou semestrielles) propres à notre CIQ.

Quelles sont les dispositions que vous vous engagez à mettre en œuvre en matière de concertation avec notre CIQ ?

Question 2 : Aménagements de la voirie du quartier

Notre quartier est une zone importante de transit pour le trafic routier. Les grands équipements de loisir et de sport à l'échelle de la ville et non du seul quartier qui y sont implantés (promenade de la Torse, promenade du Roc Fleuri, plaine nature, piscine Yves Blanc) engendrent également de nombreux déplacements effectués selon les cas par voiture particulière, transports en commun, marche à pied et vélo. Enfin, le quartier est, en raison de sa proximité avec le centre-ville, une zone importante de stationnement urbain (parking Carcassonne de 550 places disponibles excepté pendant la fête foraine où le parking est totalement occupé par des manèges).

Les divers aménagements de la voirie effectués dans les années passées méritent d'être complétés, notamment pour ce qui concerne les opérations suivantes :

- A. La mise effective en "zone 30"¹ de l'ensemble de l'avenue des Déportés de la Résistance aixoise, du boulevard des Poilus, de l'avenue des Ecoles militaires, de l'avenue René Cassin et de la rue du RICM (avec mise en place d'instruments efficaces de contrôle de vitesse et de bruit), afin d'apaiser la circulation automobile sur ces axes majeurs et y favoriser les déplacements des piétons et cyclistes.

¹ Ce n'est pas le cas actuellement puisque cohabitent sur ces axes des panneaux « zone 30 » et des panneaux limitant la vitesse à 30 km/, ce qui suscite des interrogations de la part des usagers.

-B. La mise aux normes des trottoirs sur l'ensemble de la rue du RICM et sur divers tronçons de l'avenue des Ecoles militaires² afin de garantir la sécurité des piétons, des groupes scolaires et des personnes à mobilité réduite (PMR). Cette mise aux normes implique la mobilisation des « emplacements réservés » (ER) inscrits au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi n°200, 249, 248 et 247), ces acquisitions devant être effectuées par voie amiable ou, à défaut, suite à une procédure de déclaration d'utilité publique. Pour la rue du RICM, dans l'ER 200, l'existence d'espaces disponibles non construits tant du côté ouest que du côté est et donnant directement sur la voie devrait faciliter l'opération d'élargissement (cf annexe 2 jointe).

Mais ces ER existants n'apparaissent pas suffisants sur ces deux voies pour favoriser le partage apaisé de la route entre piétons, cyclistes et automobilistes. Lors de l'enquête publique relative au PLUi, le CIQ avait demandé la mise en place de nouveaux ER sur l'avenue des Ecoles militaires (cf. annexe jointe 1).

A cette fin, le CIQ souhaite que ces nouveaux ER soient intégrés dans la modification n° 2 du PLUi qui est en cours d'instruction.

-C. L'extension du réseau actuel des itinéraires cyclables dans le quartier, notamment en référence au schéma établi par l'ADAVA présenté en annexe 3. La piste bidirectionnelle créée en 2025 le long de l'avenue des Déportés doit être prolongée dans l'avenue des Poilus dont le trottoir côté Ecole militaire doit par ailleurs être requalifié pour être mis aux normes sur toute la longueur en supprimant la « banquette » qui abrite les restes d'un ancien canal.

-D. Une liaison piétonne est aussi à envisager le long du Baret entre la traverse du Lavoir de grand-mère et la bastide de la Cortésine.

-E. En revanche, notre CIQ est totalement opposé à la création dans le quartier de toute voie nouvelle destinée à la circulation automobile (notamment en référence à l'ancien projet de « boulevard Est » défendue par certains qui aurait pour objet d'assurer une liaison entre l'avenue Fontenaille et l'avenue des Ecoles militaires. Une telle voie routière n'améliorerait pas réellement la capacité du trafic de transit, porterait gravement atteinte à la zone verte qu'elle traverserait et engendrerait d'importantes nuisances de toute sorte notamment en matière de biodiversité.

Par contre, le CIQ est favorable à la mise en place d'une ligne de transport en commun passant par le RICM et reliant les parcs relais situés au nord (Platanes) et au sud (Malacrida).

Merci de détailler votre position sur les divers points évoqués

Question 3. Promenade du Roc Fleuri

² Se reporter en annexes aux schémas des emplacements réservés relatifs à la rue du RICM et à l'avenue des Ecoles militaires.

La promenade du Roc Fleuri, dans le secteur Roc Fleuri-Grand Baret, a pour assiette environ cinq hectares de terrain, classés en zone N dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Elle est actuellement ouverte au public, sans qu'aucun aménagement n'y ait été effectué.

Cette promenade qui représente le secteur où la biodiversité est la plus développée de tout le territoire communal doit rester un espace naturel qu'il est essentiel de protéger contre le risque incendie ce qui n'est pas fait pour le moment. Cette promenade qui est facilement accessible par le chemin du Roc Fleuri doit également être accessible à partir de la traverse de la Cortésine grâce à la mise en place d'une passerelle piétons-cyclistes permettant aux usagers venant du centre ville et du quartier du Pont de Béraud de traverser sans problème le Baret ce qui n'est pas le cas actuellement.

Outre cette passerelle d'ouverture à l'est de la promenade du Roc fleuri vers le Pont de Béraud, il faut envisager aussi une ouverture pédestre au nord du Roc fleuri vers Bibémus par le chemin d'Escrachepeou. Cet accès, de courte longueur et facile à réaliser, a fait l'objet d'une demande pour un nouvel ER, déjà mentionné par le CIQ lors de l'enquête publique de 2024 (annexe 1).

Au-delà de l'équipement essentiel que représente la passerelle sur le ruisseau Baret, il conviendra de prévoir des plantations d'arbres dans la prairie basse de cette promenade ainsi que la mise en place de quelques bancs. Le stationnement des voitures pour l'accès à la promenade est réglé par le nouveau parking Carcassonne.

Il est par ailleurs proposé que la municipalité acquière, selon des modalités à définir, la bastide du Grand Baret et les terrains environnants situés à proximité immédiate de la promenade à laquelle ils seraient ainsi intégrés.

Quelles sont les actions que vous engagez à mener pendant la mandature en ce qui concerne l'aménagement de la promenade, la création de la passerelle de franchissement du ruisseau du Baret et l'acquisition de la bastide du Grand Baret ?

Question 4. Espace de convivialité de la Plaine Nature

Avec les aménagements récents de la Plaine Nature et la rénovation, antérieure de la piscine Yves Blanc, notre quartier dispose désormais d'installations sportives et de loisir de qualité exceptionnelle, au service non seulement des résidents du quartier, mais surtout plus largement des résidents de l'agglomération aixoise voire même de résidents en dehors de l'agglomération proprement dite. Les espaces de convivialité et de rencontre associés à ces installations sont toutefois particulièrement réduits puisqu'ils se limitent en pratique aux abords du kiosque à pizza proche du rond-point du jet d'eau (intersection de l'avenue des Déportés et de l'avenue des Ecoles militaires). Or l'aménagement de la Plaine Nature prévoit la construction d'un « bâtiment d'accueil » accessible à partir de l'avenue des Déportés, dont la configuration définitive n'est pas arrêtée. Notre CIQ propose que ce bâtiment soit conçu de manière à offrir,

outre les divers locaux indispensables aux associations sportives, des espaces de convivialité et de rencontre utilisables par les usagers de la Plaine Nature et les résidents du quartier (cafeteria, espace de repos, salle de réunions, etc.).

Vous engagez-vous à ce que la conception du bâtiment d'accueil de la Plaine Nature restant à construire comporte des espaces de rencontre et de convivialité à utiliser par les usagers des installations sportives et les résidents du quartier et que le programme des locaux fasse l'objet d'une concertation avec notre CIQ ?

Question 5. Mise en place du parc pour enfants dans le cadre du legs Constant.

Le legs Constant qui date des années 80 prévoyait la création d'un parc pour enfants dans cette belle propriété d'un hectare située rue Coubertin. Très longtemps, ce legs a été ignoré par les mairies successives. Sous l'impulsion du CIQ CézanneTorse la municipalité en place a enfin pris la décision de respecter la volonté du légataire. De premières dispositions ont été prises : délimitation du terrain prévu pour le parc, installation d'un verger pédagogique en fond de parcelle, nettoyage du terrain par l'association AMS installée à titre précaire dans la bastide Constant. Il reste maintenant à inscrire dans le budget primitif 2026 les crédits nécessaires pour réaliser le parc pour enfants.

Vous engagez vous à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce parc dans le budget primitif 2026 ?

Question 6. Gestion de la fête foraine

Faute pour l'agglomération aixoise de disposer d'un véritable « champ de foire », envisagé à plusieurs reprises dans le passé et dont la création à moyen terme pourrait à nouveau être envisagée, la fête foraine ou « fête aux manèges » continuera dans les années à venir à s'installer chaque année pendant cinq semaines sur le parking Carcassonne, dont la configuration a d'ailleurs été revue en conséquence lors du réaménagement dudit parking effectué dans le cadre de la création de la Plaine Nature. Sur plusieurs aspects, notamment pour ce qui concerne la lutte contre le bruit excessif mesuré en 2020 par la direction de la santé et du handicap³, des dispositions arrêtées en concertation avec notre CIQ par la municipalité ont permis de réduire en partie les nuisances occasionnées aux résidents du quartier par la fête foraine. Toutefois l'expérience des années 2024 et 2025 montre que persistent d'importantes nuisances qui continuent d'impacter négativement la vie du quartier pendant la période de la foire. En particulier le stationnement anarchique et gênant des voitures et l'augmentation de la circulation des usagers dans l'ensemble du quartier notamment pendant le week-end gênent considérablement le quotidien des riverains de la foire pendant le week-end. Les nombreux

³ Le rapport de la direction de la santé et du handicap de 2020 signalait que la fête foraine était en infraction avec la législation sur le bruit.

mouvements de voitures liés au nouveau centre de secours situé rue Coubertin mis en service ce printemps compliqueront vraisemblablement les problèmes de stationnement.

Le CIQ a démontré en se fondant sur un recensement des places disponibles dans les parkings de proximité (Malacrida, Carnot et Rambot) une insuffisance de places dans ces parkings les samedis après midi. Cette situation sera aggravée à partir de 2026 par la suppression des 100 places de parkings situées en épi entre les platanes de l'avenue des Déportés dans le cadre de la mise en place de la piste cyclable et par la décision prise au printemps 2025 de fermer définitivement le parking de délestage (suppression de 50 places environ) situé près du pont de la Torse.

Notre CIQ demande que la municipalité arrête, en concertation avec les forains et notre CIQ, et en coopération notamment avec la police municipale un programme détaillé permettant de pallier l'ensemble des difficultés rencontrées. Les solutions envisageables sont la réduction du format de la foire afin de laisser disponibles au stationnement un certain nombre de places de stationnement sur le parking de la Plaine Nature, la mise en place de navettes gratuites desservant la foire à partir des parkings environnants, la présence active de la police municipale en permanence durant le week-end et la mise en fourrière systématique des véhicules stationnés sur le trottoir.

D'importants travaux ont été engagés en 2025 pour mettre aux normes les trottoirs de l'avenue des Déportés et de la rue Coubertin. Pour éviter le stationnement sauvage sur ces voies , le CIQ a instamment demandé que des dispositifs de sécurité (potelets, croisillons ou bornes de protection en béton) soient mis en place tout le long de ces voies. Un accord de principe de la mairie a été obtenu fin 2025 mais il doit maintenant être concrétisé.

Vous engagez-vous à arrêter et mettre en œuvre un programme détaillé de mesures pour pallier les problèmes notamment de stationnement dont souffre notre quartier à l'occasion de la fête foraine dans sa localisation actuelle ?

Par ailleurs, envisagez-vous d'examiner dans le futur la faisabilité de la création d'un « champ de foire » qui, parmi d'autres manifestations, accueillerait la fête foraine ».

Question 7 Le parc naturel urbain (PNU)

Le PNU est un point fort des quartiers est. Reliant le parc Jourdan au lycée Cézanne, il racé actuel du PNU (CIQ Cuques Saint Jérôme, CIQ Cézanne Torse et CIQ Pont de Béraud) ont produit en septembre 2024 un dossier complet largement diffusé qui actait les nombreuses pistes d'amélioration souhaitées (cf. annexe 4). Deux de ces mesures (installation de pas japonais sur le Baret et suppression des barrières de chantier le long des berges de la Torse) ont été mises en oeuvre mais toutes les autres attendent le feu vert de la municipalité.

Au-delà de ces améliorations, le PNU devrait aussi, à notre avis, être étendu d'une part vers la vallée de l'Arc et de la promenade Christine Bernard et d'autre part vers le plateau de Bibémus via la promenade du Roc Fleuri (voir le point 3 ci-dessus)

Vous engagez vous à suivre les propositions faites par les CIQ concernés et à étendre géographiquement le PNU ?

Question 8. Un quartier vert

Notre quartier est, dans l'ensemble de l'agglomération aixoise, l'un des plus « verts » avec notamment les espaces arborés des promenades de la Torse et du Roc Fleuri et grâce à une urbanisation relativement modérée. Notre CIQ propose que ce caractère vert du quartier soit préservé et renforcé, notamment par les mesures suivantes :

-l'arborisation avec une densité appropriée des parcelles classées en zone N au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) autres que celles des promenades de la Torse et du Roc fleuri, dont la ville est propriétaire et qui sont actuellement laissées en friche ou sont faiblement arborées⁴ ;

-la plantation d'arbres d'alignement le long de certaines voies (particulièrement l'avenue des Ecoles militaires) dans tous les cas où de telles plantations sont possibles, y inclus sur les emplacements où des arbres ont autrefois existé et ont été abattus et non remplacés ;

-une attention particulière accordée à la préservation ou au remplacement d'arbres existants lors de l'instruction des permis de construire, en y incluant l'obligation de plantation d'arbres de remplacement ou de complément.

Quelles sont les dispositions sur lesquelles vous vous engagez pour préserver et renforcer le caractère « vert » de notre quartier ?

Question 9. Plan de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRIF)

Le PPRIF mis en concertation en décembre 2024 par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) montre que notre quartier est confronté à un risque incendie important avec des zones rouges nombreuses présentant un risque « très fort à exceptionnel » d'incendie et dès lors inconstructibles.

Les documents produits à cette occasion montrent aussi une situation particulièrement préoccupante en ce qui concerne les points d'eau incendie (PEI) répertoriés dans notre quartier dont plusieurs sont affichés comme « non admissibles », ce qui signifie qu'ils ne sont pas capables de fournir, selon les normes prévues, 120 m³ pendant 2 heures sous une pression de

⁴ A titre d'exemple, l'espace boisé classé (EBC) situé devant la Campagne Silve ou la parcelle communale située dans la montée du chemin du Roc Fleuri.

1 bar. Les services municipaux ont indiqué aux CIQ en novembre 2025 qu'il faisaient un constat tout à fait différent. Il conviendra de connaître l'origine de ces divergences.

Par ailleurs, les cartes produites tant par la DDTM que par les services municipaux montrent que la promenade du Roc Fleuri est totalement dépourvue de PEI à l'exception d'une borne identifiée comme relevant de la Société du Canal de Provence mais qui ne figure sur aucune de ces cartes.

Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation préoccupante ?

Site du CIQ <https://cinqcezannetorse.org/>

Annexe 1 : Emplacements réservés existants et demandés en 2024

Annexe 2 : Plan détaillé de l'ER 200 (RICM)

Annexe 3 : Schéma du réseau des itinéraires cyclables dans le quartier

Annexe 4 : Dossier PNU élaboré par les CIQ Cuques Saint Jérôme, Cézanne Torse et Pont de Béraud